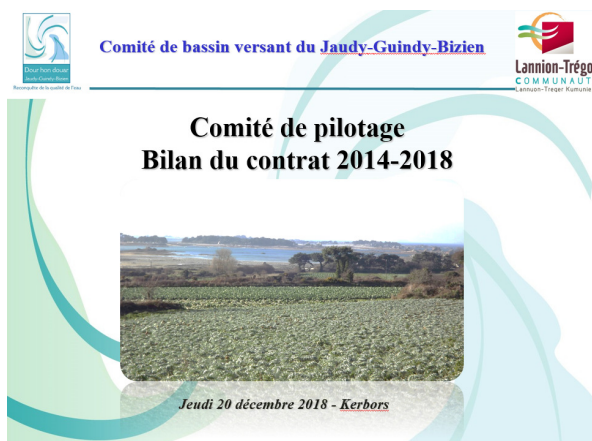


Compte rendu du comité de pilotage



Etaient présents :

Le Goff Jean Paul – Péderneq
Sidaner Anne – Sous-préfecture Lannion
Fremery Bernard – LTC
Picard Jean Joseph – Plouguiel
Pariscoat Arnaud – CDCK 22
Doussal Emilie - LTC
Cabel Michel – Camlez
Philippe Lelant - CDRP 22
Pernet Sandrine – DDTM 22 / Police de l'eau
Hinault Sylviane – DDTM 22 / EMA
Gelgon Rolland – LTC/syndicat d'eau du Trégor
Le Gal Xavier – SAGE ATG
Le Houérou – Kermaria Sulard
Bodiou Mathilde – UCPT/Syntec
Le Bescond Jean francois – Kerbors
Le Séguillon Yvon – Trédarzec
Loyer Joanne – SIAE Kernevec
David Charles – Chambre d'agriculture
Le Gall Marc – DDTM 22
Mathieu Koulman – SIAE du Trégor
Kolodziejczyk Emilie – SAGE ATG

Guitton jean – CEDAPA
Adam Pierre – Trévou Tréguignec
Corson Loïc – Lézardrieux
Poulouin Eric – LTC
Lamandé Jean- Claude - LTC
Le Biannic Yvon – Runan
Queinnec Anaïs – Capinov
Bouedo Annick – CD 22
Veillard Francois – CD 22
Le Saint Caroline - CRCBN
Le Guen Jean Yves – Minihy Treguier
Kiefer Hubert - DDPP 22
Philippe Joël – SIAE Jaudy
Nihoul Marie Claude – AELB
Dunet Severine – AELB
Tetu Vicent – GPA
Huonnic Pierre – SIAE du Trégor
Sylvain Lavaur – LTC
Briant Gwenaëlle - LTC

Etaient excusés :

Préfet des Côtes d'Armor
Sous-Préfète de Lannion
Sous-Préfète de Guingamp
Maire de Lannion
Conseil régional
Station Terre d'Essais
Président des JA 22
Bocagenèse

Bretagne Conseil Elevage Ouest
CEVA
Ifremer
Groupe Mamalogique Breton
GAB 22
ARS
AFB
UCPT (Me la directrice)

JC. Lamandé (vice-Président de Lannion Trégor Communauté) introduit le comité de pilotage en rappelant l'historique et l'importance des actions de reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant du Jaudy Guindy Bizien. Il remercie M. Jean Nicolas et M. Germain Sol-Dourdin, anciens présidents du Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy Guindy Bizien et des ruisseaux côtiers. Il rappelle également que depuis le 1^{er} janvier 2018, Lannion Trégor Communauté porte le programme de reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant Jaudy Guindy Bizien, en lieu et place du Syndicat mixte, dissous au 31/12/2017, avec une délégation de maîtrise d'ouvrage de Guingamp Paimpol Agglomération. Il ajoute enfin que la nouvelle gouvernance du comité de BV du Jaudy-Guindy-Bizien qui réunit les représentants des EPCI et producteurs d'eau du BV sera installée en janvier 2019.

L. Rochard (coordinateur du bassin versant) entame la présentation avec un rappel du contexte, des enjeux, des orientations et des objectifs du contrat 2014-2018. Il présente également un bilan du suivi de la qualité de l'eau.

M. Callac (géomaticien du bassin versant) présente la stratégie de gestion des données environnementales et l'outil « Web » de consultation des résultats du suivi de la qualité d'eau sur le territoire. (Lien ici : http://www.jaudy-guindy-bizien.org/qualite-de-l-eau_1.php)

S. Le Floch (technicien à la Chambre d'Agriculture) présente le bilan des actions agricoles sur la période du contrat et souligne la dynamique autour des outils de contractualisation avec près de 7 % de la SAU en MAEC sur le bassin versant. Il souligne également le partenariat fort avec le Lycée de Pommerit et la bonne participation des exploitants aux actions collectives de type démonstrations, portes ouvertes... Il mentionne également la bonne entente avec l'équipe du bassin versant qui facilite le travail.

J. Guitton (technicien au Centre d'Etude pour le Développement d'une Agriculture Plus Autonome – CEDAPA) présente les actions réalisées par le CEDAPA et le GAB 22 (Groupement des agriculteurs biologiques des Côtes d'Armor). Il fait part de la dynamique présente sur le territoire autour des systèmes herbagers et des conversions à l'agriculture biologique (40 nouvelles fermes en agriculture biologique entre 2014 et 2018). Il insiste sur la nécessité d'accompagner techniquement, administrativement et financièrement les agriculteurs dans leur changement de système.

M. Spinec (technicien bocage du bassin versant) présente le bilan des actions en faveur du bocage sur la période 2014-2018. Il souligne la forte implication des agriculteurs dans la gestion et la reconstitution du bocage avec plus de 54 km de linéaires bocagers reconstitués et plus de 71 km de haies bocagères contractualisées dans le cadre de la MAEC « gestion durable des haies ». Il souligne également le partenariat fort avec le Lycée de Pommerit sur cette thématique.

J. Phillipe (Conseiller départemental du canton de Bégard) souligne l'importance de la reconstitution du bocage dans les programmes de reconquête de la qualité de l'eau. Il fait part également de la nécessité d'accompagner financièrement les agriculteurs dans leurs pratiques de désherbage mécanique afin de développer d'avantage cette alternative au désherbage chimique.

L. Rochard précise que cette dernière proposition pourra être discutée dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de bassin versant en 2019.

L. Corre et A. Laplagne (techniciennes milieux aquatiques du bassin versant) présentent le bilan des actions « milieux aquatiques » réalisées sur la période du contrat. Elles détaillent les travaux concernant la restauration des zones humides, la morphologie des cours d'eau, la continuité...Elles précisent également que l'inventaire du réseau hydrographique est en cours de finalisation et qu'il sera prochainement transmis aux services de l'Etat.

J. Clermont (technicienne grande continuité) présente la partie consacrée à la grande continuité et l'état d'avancement des diagnostics de franchissabilité des ouvrages et les propositions de scénarios d'aménagement.

C. David (Chambre d'agriculture de Bretagne) souligne au regard du 6ème programme d'action directive nitrates (bandes enherbées obligatoires le long de tous les cours d'eau), la nécessité de mettre en place une phase de consultation de l'inventaire du réseau hydrographique au sein des communes pour que chaque agriculteur puisse en prendre connaissance et apporter d'éventuelles remarques. Il précise également la nécessité de poursuivre le travail engagé dans le cadre de BrezilégumEau et de la construction de la MAEC « Légumes ». Il évoque également la problématique de la gestion quantitative de la ressource en eau notamment en secteurs légumiers.

S. Pernet (DDTM 22 – Police de l'eau) revient sur différents volets abordés pendant la présentation « milieux aquatiques » notamment la gestion quantitative de la ressource en eau avec une vigilance particulière des services de l'Etat sur le respect des réglementations concernant la gestion et le suivi de l'exploitation des forages.

M. Le Guen (technicien non agricole) présente le bilan des actions non agricoles et souligne l'évolution positive des pratiques de désherbage au niveau des particuliers et des communes (16 communes en zéro phyto). Il revient également sur la mise en place de la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques signée par 46 communes et 5 EPCI. Il souligne aussi les évolutions réglementaires et notamment la loi Labbé interdisant l'utilisation à partir du 01/01/2019 des produits phytosanitaires par les particuliers.

Fin de la présentation.

X. Le Gall (SAGE ATG) s'interroge sur la stratégie de LTC concernant la Gemapi. Il lui est précisé qu'une étude est en cours afin de définir une stratégie dans les prochains mois et qu'un comité de pilotage est prévu au mois de janvier 2019.

MC. Nihoul (AELB) souligne la qualité du travail réalisé par l'équipe du BV et l'atteinte des objectifs concernant le bilan du contrat (ce constat est partagé par **A. Bouedo** du Conseil départemental 22). Elle souligne l'importance de l'implication des élus du territoire dans la gestion et la reconquête de la qualité de l'eau au sein des gouvernances politiques des structures de BV. Elle rappelle également les objectifs pour 2019 à savoir l'élaboration du prochain contrat de bassin versant pour la fin du 1^{er} semestre 2019.

JC. Lamandé (vice-Président de Lannion Trégor Communauté) conclut ce comité de pilotage et revient sur les principaux enjeux autour de la reconquête de la qualité de l'eau auxquels il faudra répondre dans les années qui viennent avec des contraintes financières de plus en plus fortes.

